

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

l'An deux mille vingt-cinq et le quinze avril à 10h00, les membres du C.C.A.S. se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances à la Mairie de BARJAC.

Etaient présents : Monique FERRAT, Adjointe au Maire déléguée à l'aide sociale – Brigitte BRUGNON - Aline GUYONNAUD 1^{ère} Adjointe - Christiane CASANADA - Lilian COTTIN - Annie LE HE - Michele LISLE - Jeanette SARRAZIN - Simon GEVAUDAN

Excusés : Edouard CHAULET, Maire - Martine MARASA - Saïd EL ATTAR

Procurations : Laure ESNEE à Aline GUYONNAUD

Délibération 2025- 4

OBJET : Versement de l'aide communale aux Associations

Madame Monique FERRAT rappelle les critères d'attribution aux familles de l'aide communale aux associations sportives et culturelles.

Considérant qu'il convient de verser cette aide directement aux associations concernées pour les bénéficiaires au titre de 2024/2025

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **VOTE** les versements aux associations suivants

LE GESTE D'AMOUR - TAI CHI	300
VPA PING PONG	315
TENNIS CLUB PADDEL	974
TEMPS DANSE	253,30
ESB FOOT	300
ECOLE DE MUSIQUE	150
ECURIE DU LOZARD	300
ARTS MARTIAUX	115
ACB BARJAC	150
TAEKWONDO	402.50
PRANA YOGA	215
COL CANTO	162
LES MERVEILLES ORDINAIRES	300

Ne prend pas part au vote : VPA PING PONG : Brigitte BRUGNON

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre.

La Vice-Présidente, Monique Ferrat



Accusé de réception en préfecture
030-213000292-20250415-2025CCAS4-DE
Reçu le 24/04/2025